



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Publié par affichage électronique  
sur le site du CDG 35

[www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr)

le 07/11/2024

## ARRÊTÉ N° 2024-699

portant liste nominative des correcteurs des épreuves d'admissibilité  
**DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS  
D'ATTACHE TERRITORIAL 2024**

Catégorie A : Femme/Homme

dans les cinq spécialités suivantes :

Administration générale, Gestion du secteur sanitaire et social, Analyste,  
Animation, Urbanisme et développement des territoires

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, modifiée, de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

VU l'arrêté n° 2024-139 du 23 février 2024 portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays-de-la-Loire des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial 2024,

VU l'arrêté n° 2024-697 du 6 novembre 2024 portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial 2024,

VU l'arrêté n° 2024-698 du 6 novembre 2024 portant liste nominative des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial 2024,

**ARRETE :**

**Article 1 :**

La liste nominative des correcteurs désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction des épreuves écrites d'admissibilité des concours d'attaché territorial session 2024, spécialités Administration générale, Gestion du secteur sanitaire et social, Animation, Urbanisme et développement des territoires et Analyste, organisés par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est établie comme suit :

AGEZ Eugénie  
ALLIGNE Christophe  
BARBIER Elisa  
BARRIER Frédéric  
BAUDRY Laurent  
BELLE Helen  
BERTRAND Nicolas  
BIZOUARNE Lydie  
BLANCHE-BARBAT Carine  
BONFIGLIO Christine  
BORDERIE-MOULIN Maud  
BOULBEN Eric  
BOURBONNAIS Aurélie  
BOURGET Maxime  
BREBANT Olivier  
BREHIER Fanny  
BRIAND Marie-Andrée  
BRIANT Dominique  
BRUNEL Jocelyne  
BRUNET Gaël  
CHAILLOT David  
CHAMPAGNEUR Kevin  
CLARK Nancy  
COLLIN Anne  
COUANAU Alain  
CREAC'H Matthieu  
CRISTEL Yann  
CROM Fabrice  
D'ZIRI Safia  
DECAMPS Emmanuel  
DENIS Sandra  
DENOLLE Ludovic  
DEROUET Sandrine  
DESFONTAINE Marie  
DESHORS Anne-Gaëlle  
DEVOS Sébastien  
DOMINGUES Amandine  
DORNER Nadège  
DOUBET Sandra  
DOUVILLEZ GROSSET Morwena  
DUCHAUSSOY Laurence  
DUPUIS Delphine  
EYL-MAZZEGA Raphaël  
FLOURY Ludovic  
FRANCKEL Aurélien  
FROSSARD Christelle  
FUSSIEN Laurent  
Gaignon Laurent  
GAUDIN Anita  
GAULLIER KRISTOF Alexandra  
GIRARDOT Lénie  
GIREAU Anne  
GOBRON David  
GOUEDARD Guillaume  
GOUHIER Mylène  
GOUNEAU Xavier  
GRASSIN Sandra  
GUBLIN Anne  
GUEGAN-RAUX Marjorie  
GUGUEN Gildas  
GUILMARD Aurélien  
HARDEL Vincent  
HEMERY Cécile  
HERVE Stéphane  
HOUDAN Dorothée  
JAMBET Stéphane  
JANITOR Hélène  
JEHANNO Céline  
KERBOEUF Alban  
LAILLE Mathieu  
LAPOSTOLLE Mélodie  
LAËRON Gildas  
LE GALL Franck  
LE GUERNIGOU Gildas  
LEBLONG-MASCLET Gwenaël  
LEFRANC BOURASSEAU Hervé  
LENOEL Stéphane  
LEPETIT Gaëtan  
LETHUILLIER Erwan  
MAGDA Jean-Marc  
MAHCER Nadia  
MAHOT Marie-Christine  
MAINGOT Luc  
MANGARD Erwan  
MAREAU Patrick  
MARIVIN Véronique  
MARSEILLE Thérèse  
MASCLET Emilie  
MAZE-DIT-MIEUSEMENT Isabelle  
MESNARD Frédéric  
MONTAGNER Eric  
MOREAU Frédérique  
MORINIERE Elvina  
MORNET Céline  
MOUCHEL Julie  
MOUFFLARGE Aurélie  
MOURRAIN Dominique  
NAASSILA-CAHAREL Laila  
NICOT Emilie  
NIGNOL Clément  
NIORT Gwladys  
NORVEZ François  
NOUVEL Hervé  
NUEE François  
OZIEL Vanessa  
PARE Nathalie  
PARRAIN Stéphane  
PECHE Emmanuel  
PEYRICHOUX Elodie  
PIERRARD Luc  
PIVETTE Emmanuelle  
POUPON Gautier  
QUERO Annette  
RAGE Céline  
RANVIER Marie  
RENAUD Gwénaëlle  
RENOIR Gilles  
ROSNARHO Virginie  
ROUSSEAU Jeanne  
RUELLAND-LEFEUVRE Odile  
SALAUN Sébastien  
SAMB Carine  
SAUDRAIS Frédéric  
SENICOURT-REGNIER Cécile  
TABOUI Mehdi  
TESTU Séverine  
THALOUARN Flore  
THEBAULT Yann  
TILLY Carole  
TOUATI Azaïs  
TOUZE Josiane  
TREGUER Chantal  
VACHER Jannick  
VAMBANA Mélanie  
VANNIER Céline  
VATINEL Isabelle  
VETEAU Isabelle  
VIAUD Florence  
YSNEL Franck

En cas de désistement, des correcteurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, en sus et sous l'autorité du jury, à la correction des épreuves écrites de ces concours.

**Article 2 :**

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

**Article 3 :**

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,

Le 6 novembre 2024,

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20241106-19-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-11-2024

Publication le : 06-11-2024



**La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chantal Pétard-Voisin'.

**Chantal PÉTARD-VOISIN**